

Accueil du portail > Socle commun - École - Collège > Collège > Horaires et cycles

## Horaires et cycles

### Horaires de la classe de sixième

#### Enseignements obligatoires

Enseignements	Horaire de l'élève
Français	4 h 30 (dont 30 min en groupes à effectifs allégés) ou 5 h
Mathématiques	4 h
Langue vivante étrangère	4 h
Histoire-géographie-éducation civique	3 h
Sciences et techniques : - Sciences de la vie et de la Terre - Technologie	1 h 30 (dont 30 min en groupes à effectifs allégés) 1 h 30 (dont 30 min en groupes à effectifs allégés)
Enseignements artistiques : - Arts plastiques - Éducation musicale	1 h 1 h
Éducation physique et sportive	4 h

	Horaire élève
Aide aux élèves et accompagnement de leur travail personnel	2 h par division
Heures de vie de classe	10 heures annuelles

#### Textes de référence

Organisation des enseignements dans les classes de sixième de collège

 **Arrêté du 14-1-2002** (JO du 9-2-2002 ; BO n°8 du 21-2-2002)

Mis à jour le 05 septembre 2011

Partager cet article





Accueil du portail > Socle commun - École - Collège > Collège > Horaires et cycles

## Horaires et cycles

### Horaires du cycle central

[Classe de cinquième](#)

[Classe de quatrième](#)

[Textes de référence, programmes](#)

### Classe de cinquième

#### Enseignements obligatoires

Enseignements	Horaire-élève Enseignements communs	Horaire-élève possible avec les 30% itinéraires de découverte (*)
Français	4 h	5 h
Mathématiques	3 h 30	4 h 30
Première langue vivante étrangère	3 h	4 h
Deuxième langue vivante (**)	-	
Histoire-géographie-éducation civique	3 h	4 h
<b>Sciences et techniques :</b>		
- Sciences de la vie et de la Terre	1 h 30	2 h 30
- Physique et chimie	1 h 30	2 h 30
- Technologie	1 h 30	2 h 30
<b>Enseignements artistiques :</b>		
- Arts plastiques	1 h	2 h
- Éducation musicale	1 h	2 h
Éducation physique et sportive	3 h	4 h

	Horaire élève
Horaire non affecté à répartir par l'établissement	0 h 30
Heures de vie de classe	10 heures annuelles

#### Enseignements facultatifs

Enseignements	Horaire-élève
Latin (***)	2 h
Langue régionale (****)	-

Notes :

1. (\*) Itinéraires de découverte sur deux disciplines : 2 heures inscrites dans l'emploi du temps de la classe auxquelles correspondent 2 heures professeur par division.
2. (\*\*) Deuxième langue vivante étrangère ou régionale.
3. (\*\*\*) Possibilité de faire participer le latin dans les itinéraires de découverte, à partir de la classe de 4ème.
4. (\*\*\*\*) Cette option peut être proposée à un élève ayant choisi une langue vivante étrangère au titre de l'enseignement de deuxième langue vivante.

## Classe de quatrième

### Enseignements obligatoires

Enseignements	Horaire-élève Enseignements communs	Horaire-élève possible avec les 30% itinéraires de découverte (*)
Français	4 h	5 h
Mathématiques	3 h 30	4 h 30
Première langue vivante étrangère	3 h	4 h
Deuxième langue vivante (**)	3 h	
Histoire-géographie-éducation civique	3 h	4 h
<b>Sciences et techniques :</b>		
- Sciences de la vie et de la Terre	1 h 30	2 h 30
- Physique et chimie	1 h 30	2 h 30
- Technologie	1 h 30	2 h 30
<b>Enseignements artistiques :</b>		
- Arts plastiques	1 h	2 h
- Éducation musicale	1 h	2 h
Éducation physique et sportive	3 h	4 h

	Horaire élève
Horaire non affecté à répartir par l'établissement	0 h 30
Heures de vie de classe	10 heures annuelles

### Enseignements facultatifs

Enseignements	Horaire-élève
Latin (***)	3 h
Langue régionale (****)	3 h

#### Notes :

1. (\*) Itinéraires de découverte sur deux disciplines : 2 heures inscrites dans l'emploi du temps de la classe auxquelles correspondent 2 heures professeur par division.
2. (\*\*) Deuxième langue vivante étrangère ou régionale.
3. (\*\*\*) Possibilité de faire participer le latin dans les itinéraires de découverte, à partir de la classe de 4ème.
4. (\*\*\*\*) Cette option peut être proposée à un élève ayant choisi une langue vivante étrangère au titre de l'enseignement de deuxième langue vivante.

## Textes de référence



Accueil du portail > Socle commun - École - Collège > Collège > Horaires et cycles

## Horaires et cycles

### Horaires de la classe de troisième

[Horaires](#)

[Textes de référence, programmes](#)

## Horaires

### Enseignements obligatoires

Enseignements	Horaire élève
Français	4 h 30
Mathématiques	4 h
Langue vivante étrangère	3 h
Histoire-géographie-éducation civique	3 h 30
Sciences de la vie et de la Terre	1 h 30
Physique-chimie	2 h
Technologie	2 h
Enseignements artistiques :	
-Arts plastiques,	1 h
-Éducation musicale	1 h
Éducation physique et sportive	3 h
Langue vivante 2 (étrangère ou régionale)	3 h

	Horaire élève
Heures de vie de classe	10 heures annuelles

### Enseignements facultatifs

Enseignements	Horaire élève
Découverte professionnelle	3 h ou 6 h (1)
ou Langue vivante 2 (régionale ou étrangère) (2)	3 h
ou Langue ancienne (Latin, Grec) (3)	3 h

#### Notes :

1. Le module *Découverte professionnelle* peut être porté à 6 heures. Dans ce cas, les élèves ne suivent pas l'enseignement obligatoire de LV2.
2. Langue vivante régionale ou étrangère :
  - LV2 régionale pour les élèves ayant choisi une LV2 langue étrangère au titre des enseignements obligatoires ;